



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 10 FEVRIER 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé, le mercredi 10 février 2021 à 17 heures 30, au centre culturel Sidney Bechet, sous la Présidence de Mme Jeanne BÉCART, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme BÉCART Jeanne, Maire

M. OLIVIERO Bertrand, Mme PONY-VIGIER Cécile, M. KOCH-CHEVALIER Thierry, Mme BOINET Nathalie, Mme BAQUET Charlotte, M. BAS Benoît, Maires-Adjointes
Mme DENIZEAU-LAHAYE Charlotte, Questeur, M. CUIGNET Benoît, Rapporteur
M. MAIRE Allain, M. GUERRA Bruno, M. LAUNAY Marc, Mme LOUVEL Nathalie, Mme THOMAS-DURIER Sylvie, Mme RECHSTEINER Sophie, Mme SAVIN Patricia, Mme DUMONT Agnès, M. VERSPIEREN Grégoire, M. DEBAUVE Grégory, Mme DRESSAYRE Aurélie, M. BRIÈRE Pierre-Louis, Mme ALLANIC Solène, M. BURSTEIN Yann, M. MENEL Yves, Mme BOSSET Sylvie, Mme DERMAGNE Laurence, Mme GUYOT Françoise, M. HERZOG Philippe, Conseillers Municipaux

EST ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE:

Mme BODIN Béatrice, au cours de la question 01, qui avait donné pouvoir à Mme BÉCART pour les questions précédentes.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. MARI Thierry, Maire Adjoint, a donné pouvoir à M. OLIVIERO

M. MAGITTERI Julien, Maire Adjoint, a donné pouvoir à M. MAIRE

Mme FACY-LUIRARD Caroline, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme DRESSAYRE

ABSENT :

M. BUIL Norbert, Conseiller Municipal

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants pouvoirs compris	32

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. OLIVIERO Bertrand

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la candidature de M. OLIVIERO en qualité de secrétaire de séance, qui est acceptée à l'unanimité. M. OLIVIERO ayant procédé à l'appel, le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2020 est adopté à la majorité, trois abstentions s'étant manifestées.



21.02.10/02A

DELIBERATION PORTANT INSTALLATION DE MME LAURENCE DERMAGNE EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE AU POSTE RENDU VACANT PAR LA DEMISSION DE MME NATALIA ABELLA

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

CONSTATE l'installation de Madame Laurence DERMAGNE en qualité de Conseillère Municipale, en remplacement de Madame Natalia ABELLA, Conseillère Municipale de la liste "UTILE POUR GARCHES", démissionnaire.

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/02B

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES EN REMPLACEMENT DE MME NATALIA ABELLA, DEMISSIONNAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

PROCEDE à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif

A été désigné : Monsieur Yann BURSTEIN

La nouvelle composition de la Commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif est la suivante :

Mme BÉCART, Maire, Présidente.

M. Thierry KOCH-CHEVALIER
Mme Cécile PONY-VIGIER
Mme Nathalie BOINET
M. Marc LAUNAY
Mme Sylvie THOMAS-DURIER
M. Pierre-Louis BRIÈRE

Mme Solène ALLANIC
M. Yann BURSTEIN
Mme Françoise GUYOT

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/02C

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES EN REMPLACEMENT DE
MME NATALIA ABELLA, DEMISSIONNAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

PROCEDE à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission extra-municipale du développement durable et de l'environnement

A été désigné : Madame Laurence DERMAGNE

La nouvelle composition de la Commission extra-municipale du développement durable et de l'environnement est la suivante :

TITULAIRES

- Béatrice BODIN
- Julien MAGITTERI
- Sophie RECHSTEINER
- Patricia SAVIN
- Grégoire VERSPIEREN
- Caroline FACY-LUIRARD
- Aurélie DRESSAYRE
- Solène ALLANIC
- Sylvie BOSSET
- Françoise GUYOT

SUPPLÉANTS

- Nathalie LOUVEL
- Allain MAIRE
- Bruno GUERRA
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Thierry MARI
- Thierry KOCH-CHEVALIER
- Grégory DEBAUVE
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Laurence DERMAGNE
- Philippe HERZOG

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/02D

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES EN REMPLACEMENT DE
MME NATALIA ABELLA, DEMISSIONNAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

PROCEDE à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles Publiques de Garches

Ont été désignées :
Madame Sylvie BOSSET, titulaire
Madame Laurence DERMAGNE, suppléante

La nouvelle composition du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles Publiques de Garches est la suivante :

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente

TITULAIRES

- Cécile PONY-VIGIER
- Pierre-Louis BRIÈRE
- Sylvie BOSSET

SUPPLÉANTS

- Nathalie BOINET
- Nathalie LOUVEL
- Laurence DERMAGNE

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/02E

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES EN REMPLACEMENT DE MME NATALIA ABELLA, DEMISSIONNAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

PROCEDE à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein du Comité de l'association "LES AMIS DU JUMELAGE DE GARCHES"

A été désigné : Monsieur Yann BURSTEIN

La nouvelle composition du Comité de l'association "LES AMIS DU JUMELAGE DE GARCHES" est la suivante :

- Thierry KOCH-CHEVALIER
- Aurélie DRESSAYRE
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Bruno GUERRA
- Nathalie LOUVEL
- Yann BURSTEIN

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/03

DELIBERATION PORTANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE « AMBASSADEUR DE L'ACCESSIBILITE »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la signature de la convention de mise à disposition de volontaires du service civique sur la mission d'ambassadeur de l'accessibilité

AUTORISE Mme le Maire à signer avec la DRIEA (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement) d'Île-de-France, la convention de mise à disposition de volontaires du service civique sur la mission d'ambassadeur de l'accessibilité

DONNER pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/04

DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX POSTES DE SERVICE CIVIQUE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

CRÉE deux postes en service civique ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de deux volontaires avec l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France (DRIEA) et tout document en découlant ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/05

DELIBERATION PORTANT TRANSFORMATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A INTEGRATION

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

TRANSFORME les postes suivants :

- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet IM 332-440 (effectif passant de 107 à 104) en 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet IM 332-420 (effectif passant de 30 à 33) ;

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet IM 332-420 (effectif passant de 9 à 7) en 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet IM 332-420 (effectif passant de 104 à 106) ;
- 1 poste d'agent d'animation à temps complet IM 330-382 (effectif passant de 12 à 11) en un poste d'adjoint technique à temps complet IM 330-382 (effectif passant de 64 à 65) ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet IM 330-382 (passant de 11 à 10) en un poste d'adjoint administratif à temps complet IM 330-382 (effectif passant de 24 à 25) ;
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet IM 350-473 (effectif passant de 7 à 6) en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe IM 350-473 (effectif passant de 17 à 18) ;
- 1 poste de professeur de musique de 1^{ère} catégorie à temps complet IM 363-585 (effectif passant de 1 à 0) en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet 20H IM 356-534 (effectif passant de 7 à 8).

ADAPTE le tableau des effectifs 2021 en conséquence ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/06

DELIBERATION PORTANT ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS NON TITULAIRES ET NON STATUTAIRES VISES A L'ARTICLE L.5424-1 DU CODE DU TRAVAIL

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

APPROUVE la convention au régime d'assurance chômage des Collectivités territoriales pour l'ensemble des agents non titulaires et non statutaires visés à l'article L.5424-1 du Code du travail ;

AUTORISE Mme le Maire à conclure la convention au régime d'assurance chômage des Collectivités territoriales pour l'ensemble des agents non titulaires et non statutaires visés à l'article L.5424-1 du Code du travail et tout document en découlant ;

DIT que la dépense sera inscrite sur le budget primitif 2021 ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/07

DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE DE LA GRATUITE DU 1^{ER} SEMESTRE 2021 DE L'ESPACE DE COWORKING ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERÇANTS SEDENTAIRES GARCHOIS

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

APPROUVE la mise en place de la gratuité au cours du 1^{er} semestre 2021 de l'espace Coworking et de l'occupation du domaine public par les commerçants non sédentaires garchois ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Enregistrement de la Préfecture en date du :</i>	12/02/2021
<i>Date exécutoire :</i>	15/02/2021

21.02.10/08

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA PERIODE 2021-2023 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LEDIT CONTRAT

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

APPROUVE le Contrat de développement pour la période 2021 – 2023 à conclure entre la Ville de Garches et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

AUTORISE Mme le Maire à signer Contrat de développement pour la période 2021 – 2023 à conclure entre la Ville de Garches et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Enregistrement de la Préfecture en date du :</i>	12/02/2021
<i>Date exécutoire :</i>	15/02/2021

21.02.10/09

DELIBERATION PORTANT DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

PREND acte du débat d'orientations budgétaires 2021 de la Ville de Garches et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires 2021 ;

DIT que le rapport d'orientations budgétaires 2021 de la Ville de Garches fera l'objet d'une publication et d'une transmission au Président de l'établissement public de coopération intercommunale ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Enregistrement de la Préfecture en date du :</i>	12/02/2021
<i>Date exécutoire :</i>	15/02/2021

21.02.10/10

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA 2^{EME} EDITION DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE GARCHES

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

ADOpte le lancement de la 2eme édition du budget participatif de la Ville de Garches ;

DIT que l'enveloppe financière globale du budget participatif est de 50 000€ ;

ADOpte les conditions de mise en œuvre de la 2eme édition du budget participatif au regard des éléments susvisés ;

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2021 ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Enregistrement de la Préfecture en date du :</i>	12/02/2021
<i>Date exécutoire :</i>	15/02/2021

21.02.10/11

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SIGEIF

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'activités 2019 du SIGEIF ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Enregistrement de la Préfecture en date du :</i>	12/02/2021
<i>Date exécutoire :</i>	15/02/2021

21.02.10/12

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SIVU YVES DU MANOIR

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'activités 2019 du SIVU Yves du Manoir ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/13

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE ADHESION DE LA COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

DE DONNER un avis favorable à l'adhésion au SIGEIF de la commune d'Ormesson-sur-Marne (Val de Marne) pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et d'électricité,

Enregistrement de la Préfecture en date du :	12/02/2021
Date exécutoire :	15/02/2021

21.02.10/14

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE REPRESENTATION-SUBSTITUTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE AU SEIN SIGEIF

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité

PREND ACTE de l'application, à compter du 1^{er} décembre 2020, du mécanisme de représentation substitution au sein du Comité du Sigeif de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre de la compétence relative à la distribution publique de gaz pour les communes de Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine ;

PREND ACTE de l'application, à compter du 1^{er} décembre 2020, du mécanisme de représentation substitution au sein du Comité du Sigeif de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

au titre des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel pour la commune de Morangis.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	Intitulé
2020-130	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association Garches Evènements
2021-001	Décision contrat de formation en matière de prévention et de sécurité sur la commune de Garches
2021-002	Décision contrat d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en matière de prévention et de sécurité sur la commune de Garches
2021-003	Décision concernant la signature d'une convention entre la Ville de Garches et la Société TRANSDEV concernant l'implantation de poteaux équipés de Bornes d'Informations Voyageurs (BIV)
2021-004	Décision concernant le marché de prestations de services : capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale de Gennevilliers avec la SACPA - ANNÉE 2021 - 2024
2021-005	Décision portant signature d'un contrat avec Mr Michel LASSERRE de ROZEL pour l'organisation d'une écoute musicale le Jeudi 25 Mars 2021
2021-006	Décision remboursement des chèques solidaires destinés aux commerçants de Garches
2021-007	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et l'association science et sport
2021-008	Décision portant signature d'un contrat pour l'intervention de l'UFNAFAAM au relais assistantes maternelles - Samedi 06 Février 2021
2021-009	Décision concernant le contrat d'entretien préventif et de maintenance en bon état de fonctionnement du système de sécurité incendie des bâtiments communaux à Garches – 14 sites
2021-010	Décision portant signature d'un contrat avec la Société COACHING A LA CARTE et Mr Patrick JOYEZ pour l'organisation de deux ANIMATIONS QUIZ les Mercredi 24 Mars 2021 et Mercredi 26 Mai 2021
2021-011	Décision portant signature d'un contrat concernant 1 séance de yoga avec Mme Catherine CAVAGNA le Mardi 9 Février 2021 à la Résidence les Tilleuls
2021-012	Décision portant signature d'un contrat avec la société le Je par le Jeu pour l'organisation de 6 séances de gymnastique douce et de relaxation sensorielle organisées en janvier, février et mars 2021
2021-013	Décision portant signature d'un contrat concernant une animation musicale orchestrée par Mr Josskin le Jeudi 4 Février 2021 à la Résidence les Tilleuls

DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire précise qu'il n'a pas exercé son droit de préemption durant les mois d'octobre, novembre, décembre 2020 et janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19. heures 40.



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke extending to the right.

Jeanne BECART
Maire de Garches